

DEPARTEMENT DU  
FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE  
BREST  
COMMUNE DE  
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : MODIFICATION DES CONDITIONS DE  
STATIONNEMENT ACCES PLAGES DEVANT L'IGESA

**Le** Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1

**Vu** le Code de la route, articles R44 et R225

**Considérant** qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur l'accès à la plage boulevard de la Mer à l'occasion de la fête des tracteurs

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : à l'occasion de la fête des Vieux Tracteurs, le stationnement sera interdit boulevard de la Mer sur l'accès à la plage devant l'Igesa le 30 juillet 2017 de 08h00 à 12h00.

**ARTICLE 2** : Les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une signalisation réglementaire.

**ARTICLE 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : La brigade de gendarmerie du CONQUET et la Police Municipale, sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 27 juillet 2017

Le Maire  
Bernard GOUEREC

